

Chronique d'un proviseur

« CE QU'ON FAIT DE VOUS HOMMES FEMMES »

Aragon

Cinquième partie

JANVIER

II- La pédagogie des « taux »

Puisqu'on est bien incapable de mesurer les acquis des élèves, on va mesurer des « taux » : de remplissage, d'orientation, d'accès, etc. On délaisse donc la substance pour l'apparence, en se situant exclusivement au niveau d'indicateurs chiffrés qui ne disent rien de la réussite des élèves.

----- Le « taux de remplissage »¹ :

L'expression est celle d'un recteur ; il s'agit de faire tourner « à plein » les sections ouvertes dans les établissements. On mesure l'efficacité de la section non à ce qu'elle produit en termes d'emplois ou de succès scolaires mais en ce qu'elle est « pleine ». Faute de quoi, elle risque d'être supprimée².

----- Le taux de redoublement :

Le redoublement, spécialité française, repose sur une représentation stratifiée des savoirs. Si je n'ai pas atteint le « niveau » de connaissances, je dois continuer pour combler la « lacune » ; ces métaphores, constamment utilisées, apparentent le savoir au champ du « bâtiment », on construit des savoirs comme on construit une maison. Toutes les études sérieuses conduites sur le sujet³ confirment le caractère nuisible du redoublement. 29% des élèves des collèges étudiés ont de plus mauvais résultats la seconde année que la première. De plus, « qui a redoublé, redoublera », et le système vérifie constamment la validité de cet adage. Jamais n'est posée la question de l'inaudibilité du discours pour certains, et la nécessité d'en tenir un autre. Le mythe égalitaire implique que tous entendent la même chose...

La massification a conduit à l'échec nombre d'élèves trop originaux pour subir efficacement le discours pédagogique global. Ce qui convient à environ 80% des élèves reste étranger aux autres. Pour qui il est indispensable de s'y prendre autrement : recommencer la même chose est – par nature- voué à l'échec.

Le caractère inutile –la plupart du temps- du redoublement a conduit à des injonctions hiérarchiques intéressantes. Nous devons « faire baisser le taux de redoublement ». Mais le passage systématique en classe supérieure produit autant d'échec que le redoublement ! L'élève est de nouveau confronté à son incapacité à suivre le rythme de la nouvelle classe, plus rapide encore que celui de la précédente. Jamais nous n'avons été

¹ On se souviendra peut-être que c'était précisément le critère d'évaluation d'Adolf Eichmann, concernant les « wagons » dont il était chargé.

² Voir l'exemple du CAP EII fermé faute de public suffisant.

³ *Le redoublement dans l'Aube, Etude conduite sous la direction de D. Lerch, I.A. de l'Aube.*

sommés de mettre en place des parcours efficaces de réussite. Le redoublement, du point de vue de la simple raison, est une absurdité. On sait que si un élève réussit brillamment en EPS, ou en musique, mais ne parvient pas à maîtriser les concepts mathématiques, ou la scolastique virulente du « français », il redoublera. Y compris l'EPS ou la musique, où il avait pourtant fait ses preuves !

L'important est uniquement de « faire baisser le taux ».

Le système ne se préoccupe pas d'efficacité pédagogique ; il a décrété l'uniformisation – qu'il appelle pudiquement : « égalité des chances »-, et admet d'exclure de la formation nombre d'élèves qui d'échecs en redoublements abandonneront la scolarité dès que possible. On ne remet pas en cause le discours pédagogique officiel global, mais on va pénaliser les établissements dont le taux de redoublement est trop élevé⁴. On ne traite pas la difficulté scolaire, on la *déplace* dans la classe supérieure, où l'élève aura autant de difficultés. Ces injonctions ont conduit à faire considérablement baisser le taux de redoublement, mais ont exclu, chaque année, environ 150 000 jeunes gens de la formation⁵.

On a l'exemple d'une pratique constante par le système éducatif, du mésusage des statistiques : les élèves redoublants échouent, limitons donc le redoublement. Sophisme absolu : au lieu de se demander comment (par quelle pédagogie, et avec quels moyens) tenir un discours pédagogique efficace, on efface l'indicateur de l'échec.

----- les taux d'accès :

Les résultats aux examens sont, bien sûr, l'indicateur majeur. Cependant, le Ministère a songé à corriger ces valeurs brutes par l'intégration du paramètre des « taux d'accès ». Si un établissement ne permet pas à la plupart de ses élèves de passer le BAC, et se contente de présenter ceux qui auront réussi à passer à travers tous les filtres, le taux de réussite sera meilleur que celui qui offre à la majorité l'occasion de passer l'examen. Le taux d'accès est donc important, qui mesure le temps moyen passé par un élève depuis son entrée en 2^{nde} jusqu'à la terminale. On conçoit que, si l'intention est louable, elle ne dit rien de ce que le Lycée apporte de « plus value ». En effet, le taux d'accès est évidemment fonction du public accueilli : tel Lycée au recrutement très favorisé aura logiquement un taux d'accès meilleur qu'un Lycée rural ou de zone sensible.

Le taux d'accès pénalise donc les établissements dont le recrutement est déjà délicat. On voit comment, progressivement, le système donne plus à ceux qui ont déjà beaucoup et maintient dans une médiocrité de moyens ceux qui ne recrutent pas un public suffisamment intéressant. Tous les indicateurs de performances utilisés visent à favoriser les Lycées prestigieux.

----- le taux d'orientation :

La Nation manque de scientifiques, et l'Université française ne produit pas assez de scientifiques de qualité. Parmi eux, le nombre de femmes est dérisoire. L'école doit permettre d'inverser la tendance. Soit. Mais si l'on exige que dans chaque Lycée le taux de passage vers la série S soit supérieur à 60%, on profère une absurdité. Nous avons eu, l'an passé, dans ce Lycée rural, 66% d'orientation vers la série S. Cependant, nombre de bacheliers « scientifiques » ne poursuivent pas d'études en faculté de Sciences ou dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles : 54% sont inscrits en Faculté (

⁴ Un taux de redoublement de 8% en 2^{nde} est jugé « acceptable ».

⁵ Ceux qui sont sortis du système éducatif sans formation à plus de 16 ans. Chiffres de la Mission Générale d'Insertion.

notamment médecine –45%-) ; 13,5% en école d’infirmières ; 9% en CPGE ; 22% en BTS/IUT.

Le recteur se tiendra satisfait s’il peut annoncer le chiffre magique de plus de 60% d’orientation vers la série S, et aura rempli sa tâche.

Pour le Lycée professionnel l’enjeu est autre. Il faut, on l’a dit « remplir les sections ». A cela une initiative rectorale a pourvu : la « pré affectation » et le « surbooking »⁶. Merveilleuse invention qui a pour but de pré orienter les élèves de collège dès le mois de mars, soit bien avant la tenue des conseils de classe, théoriquement maîtres de l’orientation. Le principe consiste à assurer les élèves, dès le mois de mars, donc, d’une place en CAP ou BEP. S’y prendre plus tôt évite d’être affecté d’office dans une section qu’on n’aura pas choisie mais qui n’est pas encore pleine. Nous avons connu des élèves orientés en CAP ETC⁷, qui souhaitaient être boulangers. Cela a produit bien des « fuites » et nombre d’élèves affectés malgré eux ont quitté le Lycée, délaissant des sections déjà peu attractives. Pour s’assurer du « remplissage » des sections, le nombre d’affectations possible a été augmenté d’un coefficient (le « surbooking »). Cela ne fonctionne pas trop mal, et nos sections sont pleines, certaines un peu trop même ! (33 élèves en BEP Sanitaire et social).

Dernier mythe de la statistique : on sait qu’un diplômé a moins de chances d’être chômeur, et que plus le niveau du diplôme est élevé, plus faible est le risque de chômage. On tire de cette réalité une conséquence intéressante : au lieu de constater que ne sont diplômés que ceux qui ont adhéré dès l’école primaire au discours de l’école – qui, de toute façon, est faite pour eux !- on conclut qu’il faut produire plus de diplômés, sans jamais dire *comment* s’y prendre pour corriger le déficit social qui interdit à certains d’accéder à la formation et au diplôme !!!

⁶ Ces termes sont ceux-mêmes du recteur, et je juge plus utile de les exprimer dans son sabir.

⁷ Employé Technique de Collectivités.